perdu beaucoup de lour intérêt.-La séance fut prolongée jusque vers 11 heures du matin, c'est à dire, l'espace de 20 heures. Les résolutions de M. LaFontaine furent adoptées sucessivement, et les amendements de l'opposition rejetés de même. Les tories s'apposèrent à l'amendement de M. Boulton qui fut soutenu par le ministère et les libéraux à peu d'exception prés, et fut conséquemment adopté. - La motion principale telle qu'amendée fut emporté aussi par toute la grande majorité du ministère.

M. Lasontaine sit motion que le blanc laissé dans la résolution fût rempli par les mots £100,000, emporté.-Le président du comité lais sa ensuite le fauteuil et rapporta que les résolutions étaient adoptées. Le rapport sera reçue mardi par la chambre.

La séance fut levée pour jusqu'à lundi, à l'heure ordinaire.

(A continuer.)

Minerve.

L'AMI DE LA RALIGION

DE LA PATRIE.



"Le trône chancelle quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 23 MARS, 1849.

Correspondance Parlementaire

de l'Ami de la Religion et de la Patrie. LETTRE IX.

Montréal, 21 Mars.

MR. LE RÉDACTEUR,

Je vous prie de me pardonner la rareté de mes correspondances. Depuis ma dern'ère lettre une majorité de 40 contre 29 a rejeté la mesure introduite par M. Sherwood au sujet du rappel des lois contre l'usure. Depuis l'Union, on a constamment tenté l'introduction d'une semblable mesure et toujours sans succès. A ce sujet le Herald et quelques autres journaux, et M. Hincks en chambre, ont appelé les membres opposés à cette mesure, the barbarians et les anti-diluviens; c'est très gentil n'estce pas et très commode de se donner la plus helle part et de se reconnaître les idéce les plus larges et les plus avancées. ?

La chambre s'est occupé en comité général et à deux différentes reprises de la loi pour régler les élections; on en est rendu à la 30e sur 60 clauses. Hier a commencé la discussion du bill de la Réforme Electorale. M. Chauveau a soutenu ses résolutions que vous avez publiées sur votre journal il y a quelque temps, aves habileté. Ses résolutions, a-t-il dit, ne sont pas autre chose qu'un protêt contre l'acte d'Union, bien qu'il ne considère pas l'agitation immédiate du Rappel comme opportune; bien qu'il avoue que l'Union n'est pas si mauvaise qu'on l'aurait pu croire. Il se déclare comme par le passé. un ferme soutien du gouvernement responsable qu'il croit bien adapté à notre position actuelle. M. Papineau vint en aide à M. Chauveau: mais le dépassa dans son appréciation de la portée de ces résolutions. C'est son meilleur discours de la session. M. Laurin parla dans le sens de M. Papineau. M. Lafontaine, M. Wilson et M. Cauchon parlèrent contre les résolutions. M. Chauveau, M. Laurin et M. Papineau ont seuls voté en faveur des résolutions.

Vous avez peut-être déjà appris que M. Gugy a obtenu un verdict de £500 en sa faveur, dans son affaire avec le Pilot. Tout le monde a été surpris de l'issue de

Je vous donnerai un rapport des débats sur la réforme électorale dont la discussion est reprise ce soir.

> Tout à vous, J. C. T.

Le PAPE et le journal l'AVENIR.

Dans un temps où tout l'univers catholique sollicite par ses prières le rétablissement dans ses états, du Souverain Pontife, l'immortel PIE IX; dans un temps où les

thousiasme et proclamer comme glorieux le décrêt des soi-disants libéraux de Rome, déclarant la déchéance du Pape comme roi.

Mais reproduisons textuellement les paroles de ce journal :

"Les dernières nouvelles d'Europe nous ap-prennent la déchéance du *Pape co*mme roi, et la proclamation de la république à Rome!

"Si cet acte n'est pas prématuré: si le Pape, le premier évêque de la Chrétienté repousse les conseils perfides qui l'invitent à se servir des armes étrangères pour ressaisir un pouvoir temporel au nom de celui qui disait: "Mon 10yaume n'est pas de ce monde: " enfin si le sang ne doit plus couler pour le maintien de l'ordre actuel ou pour le rétablissement de l'ordre ancien, nous saluons avec enthousiasme cet évènement que nous n'hésitons pas d proclamer comme glurieux pour la cause des

Comme on le voit, l'Avenir, sidèle imitateur de ses émules, les journaux socialistes de Paris, invoque dans le même sens que ses maîtres les paroles sacrées de l'Evangile qu'il interprête à sa manière comme ses confrères de France. " Mon royaume n'est pas de ce monde a dit le Sauveur des hommes; donc, doit-on conclure d'après l'interprétation de l'Avenir: on a eu raison de reconnaître les bienfaits de Pie-IX par la plus noire ingratitude; donc on a eu raison de détruire le pouvoir temporel, du pape, de décréter qu'il n'était plus roi qu'il n'était plus le maître du patrimoine de St. Pierre, patrimoine provenant de la libéralité des fils ainés de l'église; donc on a eu raison de s'emparer des biens du Souverain Pontife, pour les laisser à une troupe de démagogues furieux. C'est ainsi que l'Avenir interprête les paroles du Christ, dans le sens et suivant l'axiome des socialistes, la propriété, c'est le vol.

L'Avenir a mission d'interpréter les saintes écritures. Ce journal comme preuve de son autorité, n'a-t'il pas déja fait la leçon au Souverain Pontife, nié l'autorité infaillible de l'église elle même, en disant : " La Foi, et L'autorité ne sont plus de mise dans notre siècle, ou du moins, ne devraient plus l'être." Ce qui veut dire dans le langage ordinaire: la foi, l'autorité quelles qu'elles soient, qu'elles émanent du pouvoir spirituel ou temporel, ne sont qu'une vieillerie, une friperie usée que nous tenons de la crédulité de nos ancêtres, malheureux aveugles qui n'ont pas eu pour les éclairer les lumières des treize sages de l'Avenir. Ces paroles sont assez claires et ne surprennent nullement de la part d'un journal, l'organe reconnu de M. Papineau, de celui qui disait dans le parlement du Bas-Canada : le prêtre ne différe du laïc que par la coupe de son habit.

Mais l'Avenir distingue entre le pape, prince temporel, et le pape, chef suprême de l'église catholique et on pourrait conclure de cette distinction, que l'Avenir, veut voir maintenir, conserver la suprématie spirituelle du Souverain Pontife- Mais que signifie cette distinction hypocrite en regard de la proposition de ce même journal" que la foi et l'autorité ne sont plus de mise dans notre siècle, ou dumoins ne devraient plus l'être? Ces paroles établissent-elles une distinction entre la foi, le principe de la religion, l'origine du pouvoir spirituel du pape, et l'autorité temporelle? Non. Donc si la foi n'est plus de mise dans notre siècle, l'autorité spirituelle du Souverain Pontife n'est elle pas virtuellement détruite, annéantie? N'est-il pas évident que si la foi et l'autorité sont des vieilleries qui ne doivent plus être écoutées dans le siècle où nous vivons. n'est-il pas évident, disons nous, que puisque les rois s'en vont, comme le dit l'Avenir, le pape doit s'en aller aussi. Si la première proposition est vraie, cette dernière doit l'être de même. Mais personne ne so laissera prendre aux fallacieuses distinctions de l'Avenir. Tout le monde verra dans les paroles de ce journal que nous venons de citer que, ri ses treize rédac teurs n'osent pas encore franchement souhaiter la déchéance spirituelle du pape, ils en ont dit assez pour faire comprendre les sentiments dont-ils sont animés.

Nous avons dit que l'Avenir étaitle fide-

dra... (Bruits divers.) Citoyens représentants, un fait grave, qui laissera sa place dans l'histoire, vient de se passer en Italie : la république a été proclamée; la puissance temporelle des papes a été frappée de déchéance. (Violents murmures.) C'est pour les amis de la liberté une bonne nouvelle. (Interruption prolongée.) Oui, pour les amis de la liberté, la proclamation de la république à Rome est une bonne nouvelle (Réclamations.— Non! non!); et je m'étonne d'entendre d'aussi vives réclamations dans cette partie de l'Assem-blée (l'orateur indique la droite), qui elle aussi a

acclame la république.

Il y a dans le pape deux caractères, le caractère spirituel et le caractère du prince temporel. Le prince temporel a démérité de son peuple."

Ecoutons maintenant comment s'exprime sur ce sujet, un ministre protestant, membre de l'Assemblée nationale de la France, en réponse à Ledru-Rollin :-

M. coquerel.—Je demande à l'Assemblée de m'expliquer sur le sujet de qui nous occupe, et de le faire avec une entière indépendance. (Parlez! parlez!) Je ne viens pas parler de tolérance; je viens parler du respect que l'on doit à des vertus qui ne sont pas moins respectables parce qu'elles se trouvent dans la personne d'un pape. (Très-bien! très-bien!) Comme citoyen, comme représen a t du peuple, je déclare que si la république française rétablit le Pape à Rome, elle fera très-bien. (Longue sensation.)

Au point de vue de la morale, je dis que cela est aussinécessaire; car savez-vous ce que le peuple romain a proscrit en frappant le Pape! Le premier ami de la liberté romaine! (Sensation prolongée.) Il sera bon de prouver aux ingrats Ro-mains... (Exclamations de fureur à gauche.) Je mains... (Exclamations de fureur à gauche.) Je me suis absteuu le plus longtemps que j'ai pu des questions politiques; mais aujourd'hui je suis forcé de dire à mes interrupteurs qu'ils ne parviendront pas à me désarçoiner. (Interrupti n.) Je le répète, il fant que les Romains sachent que le premier effet de l'ingratitude est de faire entourer de plus de respect et d'hommages ceux que cette ingratitude atteint. (Très-hien!) Maintenant, au ingratitude atteint. (Très-bien!) Maintenant, au point de vue politique, soyez certains que si la France ne rétablit pas le Pape à Rome, l'Autriche ou Naples, tôt ou tard, s'y emploieront, et la France l'aurait fait d'une manière plus libérale.

(Interruption prolongée à gauche.)
Dans la déclaration que je viens de faire, y a-t-il quelque chose qui blesse ma foi protestante ? (Bruit à gauche.) C'est parce que celui qui vous parle croit que la papauté finira, qu'il ne veut pas qu'elle finisse par la politique. (Tumulte prolongé.)
Je ne veux pas qu'il y ait de doute sur ma pensée;
je ne veux pas l'abandon des gouvernements, des rois, des républiques, mais l'abandon des idées qui viendra à son temps. (Nouvelles exclama-tions.) Maintenant je ne fais pas au gouvernement républicain l'injure de croire que tous les peuples en soient capables (monvement), et je le déclare, la main sur ma conscience, un peuple n'est pas susceptible d'être républicain quand-il commence sa république par un assassinat! (Mouvement pro-

Quel langage noble et digne de la part de ce ministre d'une religion qui regarde le catholicisme et son chef comme ses ennemis nés, ses ennemis mortels! Et ce langage est aussi celui des journaux de la protestante Angleterre.

Que l'on compare ce langage avec celui des Catholiques de l'Avenir, et des socialistes français, et que l'on juge ensuite.

Ce n'est pas la première fois que la providence a permis l'expulsion du pape; ce n'est pas la première fois que la république a été proclamée à Rome, et le pape declaré déchu du pouvoir temporel. Alors comme aujourd'hui, il s'est rencontré des prétendus catholiques qui ont applaudi à ce qu'ils appelaient un évenement glorieux, une bonne nouvelle. Alors comme aujourd'hui, des prétendus catholiques ont voulu pour cacher le plaisir que leur causait la déchéance du Souverain Pontife, se retrancher derrière des distinctions hypocrites entre le prince temporel et le chef d l'église. Alors comme aujourd'hui, on criait les rois s'en vont ; la foi et l'autorité ne sont plus de mise. Alors on répétait avec complaisance, les papes s'en vont, le catholicisme est annéanti, et le christianisme usé, va être remplacé par les grands princines du rationalisme. C'est ainsi que parlaient certains journaux de cette époque, et c'est ainsi que pensent nos socialistes de Montréal.

Paroles insensées, pensées vaines! Alors, au moment où tous les libres penseurs, les esprits forts, le prétendes libéraux voyaient dans la chute du pouvoir tenporel du pape l'annéantissement du catholicisme, le souverain pontife remontait sur son trône plus fort, plus vénéré plus puissant que jamais. De même verronsnous bientôt, l'immortel Pie IX, rentrer dans le patrimoine de St. Pierre, et comme par le panné, la foi et l'autorité seront encore de mise sur la terre.

" Que quelques journaux impies, dit " la Revue Catholique,-viennent après " cela nous dire que la dernière heure de le mitateur des socialistes français. Com- " la papauté a sonné en 1848 : que les

Il paraîtrait d'après le rapport télégram le plus sincère aux institutions du Canada phique, recu ce jour, que l'administration va abandonner le bill de la Représentation, réuni les deux tiers de la chambre, lors de sa seconde lecture.

Le steamer Canada, du 10 mars est arrivé a Halifax. Point de détails.

Nous apprenons avec plaisir que M. Chabot a introduit dans la Législature, un Bill pour l'Incorporation du Barreau du Bas-Canada.

Mr. le Dr. Landry a fait hier sa lecture avec succès et au grand contentement d'un des plus nombreux auditoires qui aient assisté cette année aux lectures de l'institut.

Un journal du Haut-Canada informe le ublic qu'on a préparé l'asyle lunatique de l'oronto pour y loger les principaux édieurs tories du Haut-Canada. C'est bien poli, vraiment!

Un vaisseau le Charles Brownel est arrivé à Liverpool, venant de la Californic, avec des lingots d'or pour la valeur de £15,000

Les Mélanzes Religieux nous informent que la rétendue mine d'argent de St, Jérome n'est que e la pyrite de fer.

Il y a eu samedi, dans la rue St. Paul à Montré al, me incendie qui a consumé une maison occupée pa M. J. Mullin

Nous voyons par l'Avenir que le Pilot a été condamné par un jury à payer £500 de dommages et les frais, sur la poursuite de M. Gugy.

Il y avait ce matin, sur le marché de la basse-ville une quantité de caisses.....d'oranges et de ci-trons que des Américain s ont emportées de New-York. Cela nous fait penser à la belle saison!

Remèdes.—On a remarqué que les peronnes vêtues de laine et de toile, immédiatement appliquée sur la peau, n'étaient point atteintes par le choléra.

La même remarque a été consignée par plusieurs médecins distingués, sur l'usage lu cidre pris en quantité modérée.

Enfin l'usage du tabac à fumer est, à bon droit, considéré comme un excellent préservatif.

On dit, mais les faits ne sont point encore assez nombreux, malheureusement, que les fruits du rosier sauvage (vulg. g. c.) sont un remède infaillible, même à la dernière extrémité.

ACCIDENT SUR LE CHEMIN DE FER DE HARLEM.—Hier matin, (le 14) au moment où le convoi parti de New-York à 6 heures et demie, allait entrer sous le tunnel de Harlem, un fragment de cocher pesant plusieurs centaines delivres s'est détaché de la voû. te. La locomotive et le tender ont été mis en pièces, ainsi que plusieurs voitures à bagages. Par un hasard providentiel, on indispensable de ne pas s'efforcer d'acquén'a aucun malheur à déplorer; le mécanicien seul a eté légèrement blessé.

(Courrier E. U.)

ASSEMBLÉE PUBLIQUE.

A une assemblée publique des habitants de la municipalité No. 2, du comté de Rimouski, comprenant la paroisse de St. Jérome, les townships de Matane et Mc-Nider, le fief Paschal, le Grand et le Petit Métis et les paroisses de Ste. Flavie, Ste. Luce, St. Germain, Ste. Cécile du Bic, St. Fabien; et aussi les paroisses de St. Simon et des Trois-Pistoles dans la municipalité No. 1 du dit comté ; la dite assemblée convoquée à la réquisition d'un grand nombre d'habitants principaux chess de samille, par John Heath, éer, Président du Comité Constitutionnel de la Réforme et du te, le 15 février dernier, savoir Progrès, et tenue le 11 mars, 1849, à midi, en la salle publique de la paroisse de St. Germain, chef-lieu de la dite municipalité No. 2, aux fins de prendre en con- " élever des difficultés de toutes parts." sidération les mesures avantages au Canada, et au comté de Rimouski en particu

M. Heath ayant été appelé à présider l'assemblée, le lieutenant colonel Pierre Gauvreau, nommé Vice-Président et M. L. F. Garon, Etud. en droit, secretaire, le but de la dite assemblée fut ensuite explique par M. Heath et les résolutions qui suivent furent proposées et unanimement adoptées après les observations qui furent faites par M. Joseph Garon, et M. le Vice-Président.

Ste. Cécile, secondé par M. Aug. Levas- vaisscaux de toutes dime

nous sommes obligés de reconnaitre que la tenure féodale telle que mise en pratique en conséquence de ce que ce bill n'a pas dans beque ou de Seigneuries du Bas-Carénni les deux tiers de le chambre. Les dans bequeoup de Seigneuries du Bas-Carénni les deux tiers de le chambre. bada, est une institution qui répugne notre etat social et est tout à fait en arrière des ides du siècle où nous vivons ; et cette amemblée est d'opinion que si cette loi oppressive n'est pas prochainement amendée, les efforts faits par des amis philantropes pour améliorer le sort et l'état du cultivateur et le rendre plus hemeux, ces efforts, disons-nous, seront inchicaces et entièrement perdus.

30.—Proposé par Edouard Martin, fer de St. Germain, secondé par M. M. Robert Sproat, marchand de Métis:

Que le gouvernement Impérial ayant dans l'intétet du peuple anglais, aboli tous les droits imposés sur certains produits étrangers importés dans les ports de l'Angleterre, et les droits de protection qui existaient sur les produits du Canada #yant été aussi abolis, ce ne serait qu'un acte de justice que les lois dites de nevigation fussent de même rappelées et que le fleuve Si. Laurent fut ouvert aux vaisseaux étrangers, afin de donner et créer de nouveaux débouchés à nos produits et indemniser le Canada des frais considérables encourus par ses habitants pour la construction de canaux et autres améliorations publiques.

40-Proposé par Alexis Rivard, écri de St. Germain, secondé par Joseph Langlois, écr., de Ste. Luce:

Qu'une longue et pénible expérience nous a démontré que le département Postes dans le Canada, n'a pas été dirigé dans les vues du bien public, mais qu'su contraire des milliers de louis provens le de ce département ont été versés dans le coffre impérial ; qu'un abus aussi flagrant et aussi injuste nécessite impérieusement une réforme dans notre système postal, et que le taux actuel sur les lettres et autres publications littéraires et spécialement suf les journaux publics et une taxe odieuse que des sujets britanniques quoique résident dant dans une colonie, ne devraient pas tolerer plus longtemps; c'est pourquoi cette assemblée recommande et désire damment que le département des postes soit mis sous le contrôle du gouvernement colonial qui est plus en état de décider es d'adopter les réformes qu'il conviendrait d'y faire.

50.—Proposé par J. Garon, écr. de St. Germain, secondé par M. le Capitaine Côté de Ste. Cécile du Bic :

Que nous nous réjouissons de voir que nonobstant les défectuosités qui se rencon trent dans la loi des écoles élémentaires di Bas-Canada et que l'on se propose de faire disparaître, la majorité des habitans de la 2em. municipalité de ce Comté, a 19 jours été zélée pour promouvoir et réf du l'éducation dans leurs familles, et il est à espérer qu'elle n'oubliera jamais que pour bien remplir les devoirs imposés par la société à chaque citoyen et le mettre en état de se rendre utile à sa patrie, il est rir de plus en plus les connaissance requises pour travailler avec avantage à notre salut commun.

60.—Proposé par M. le Major Benja-main Rioux des Trois-Pistoles, secondé par M. Pierre Jean, écr. conseiller de St. Si-

Que si cette assemblée a vu avec une xtrême surprise que le nouvel acte judicature dernièrement soumis à la chambre d'assemblee par l'hon. M. Lafontaine, contenait une disposition tendant à unir les comtés de Kamouraska et de Rimourki pour en former un District Judiciaire. elle voit toujours avec satisfaction l'admission volontaire, faite tout récemment par les ha bitans des paroisses St. Patrice de la ridre de la et vière du Loup, Kakouna, l'Isle Verte et quelque personnes des Trois-Pistoles, ver nis en assemblée au dit lieu de l'Isle Que la proposition émise d'établir le cheffient du nouveau District Judiciaire projette, " au dit lieu de la Rivière du Loup, fesait

70 Proposé par Firmin Hudon, ect de St. Simon, secondé par M. Joseph Lévêque, Marguillier, des Trois-Pistoles, Que le chef lieu du District projette n'e

tant pas encore connue, les habitans con posant cette assemblée, après avoir con sulté l'opinion publique, sont d'avis qu'il devrait être fixé en la paroisse de St. Ger main de Rimouski qui possède dejà des Bureaux de Douane, d'Enrégistrement, de Telegrapho Electrique, la Cour de Circuit actuelle, et qui est en outre l'endroit le plus commercial, le plus fertile et le plus central 10.—Proposé par le major Paul Côté, de du comte, et a aussi un port de mer où les